



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 03 Octobre 2007

<p>Date de la convocation 26 septembre 2007</p>	<p>Heure de la séance 18 heures</p>	<p>Lieu de la séance Salle des Fêtes à CANET</p>
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran M. Francis GAIRAUD, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE, M. Jean Luc GABORIT, Mme Berthe BARRE, Ceyras MM. Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE, MM. Henri SOBELLA, M. Bernard FABREGUETTES, René GALTIER, Mme Sylvie GOMIS, Mme Colette TOUILLER, Mme Michèle BONNAL, M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières MM. Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons M. François LIEB, Nébian MM. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon MM. Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan MM Christian BILHAC, Jacques MONTAGNE, Péret M. Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M. Gérald VALENTINI, Valmascle M. Bernard KHON, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER M Jean Pierre CAUCANAS à M Alain CAZORLA M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD M. Jean Claude LACROIX à M. Jean Luc GABORIT M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN M. Jean Louis LACROIX à M. François LIEB M. Robert ARNOU à M. Abel AUBERT M. Jean Jacques LEBREAU à M. Claude GIL M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO</p>

Objet : Convention en vue de l'inscription d'une piste forestière aux circuits VTT/FFC n°51 avec la Commune de Cabrières

Madame FONT présente aux membres du conseil communautaire le projet de convention en vue de l'inscription d'une piste forestière aux circuits VTT/FFC n°51 avec la Commune de Cabrières.

Elle rappelle que dans le cadre de la gestion et l'animation des circuits VTT regroupés sous l'appellation « Espace VTT-FFC du Salagou en Languedoc » et portant le numéro 51, la Communauté de Communes du Clermontais doit pouvoir emprunter certains "chemins" situés en forêt communale et sur lesquels s'applique le régime forestier.

La Communauté doit être également autorisée à baliser et à utiliser, pour la pratique du VTT, les pistes forestières situées en forêt communale de Cabrières sur le territoire communal de Cabrières :

- Section C parcelle 497, lieu-dit Camps Rouges
- Section E parcelles 388 et 390, lieu-dit l'Arboussas.

Madame FONT propose aux membres du conseil communautaire d'approuver une convention à intervenir pour formaliser le partenariat autour de ce projet, telle que jointe à la présente délibération et fondée sur les principes sus visés.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Madame FONT, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention à intervenir pour formaliser le partenariat entre la Commune de Cabrières et la Communauté de Communes du Clermontais, telle que présentée ci-dessus et annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO.